

PROJET de DELIBERATION n°3-2023 En date du 13 avril 2023 Portant sur le tableau des emplois et effectifs

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Mr Joël GARESTIER, Maire.

Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sont présent(e)s:

M. Joël GARESTIER, Maire.

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme Martine CARRILLO, Mme Régine DE PAIVA, Adjointes.

M. Philippe HENRY, M. Jean-Luc GARCIA, Adjoints.

M. Bernard GLANDUS, Mme Patricia CHABROUX VICENTE, M. Patrick SIMON, M. Stéphane GIRARD, Mme Hélène TOUCAS, Mme Virginie BASSALER, Mme Isabelle COUTY, Mr Jean-Philippe NANEIX, Mr Brice APPERT, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, Mr Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s:

Mme Magali GADY, conseillère municipale

Mr Manuel VERGER, adjoint

Mr Sébastien PEAUDECERF son pouvoir est donné à Mr Philippe HENRY en date du 8 avril 2023 Mme Christelle DESMOULINS, son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT en date du 10 avril 2023 Mme Claude THIBAULT GUILLON, son pouvoir est donné à Mr André GAILLARD en date du 13 avril 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée, d'étudier et d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur général des services	Α	1	35 heures
Attaché territorial	Α	1	35 heures
Rédacteur territorial	В	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	С	4	4 postes à 35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	А	1	35 heures
Technicien territorial	В	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	С	1	35 heures
Adjoint technique territorial	С	9	8 postes à 35 heures + 1 poste à 30 heures
FILIERE ANIMATION			
Animateur territorial	В	1	35 heures
Adjoint d'animation territorial	С	5	4 postes à 35 heures + 1 poste à 20 heures
FILIERE SOCIALE			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	С	2	2 postes à 35 heures
TOTAL		27	25 postes à 35 heures + 1 poste à 30 heures + 1 poste à 20 heures

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

- Article 1 : D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal de la commune de Saint-Just le Martel.
- Article 3 :De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Article 4 :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.
- Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

Le Maire,

Joël GARESTIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 14 avril 2023

Publié le: 14 avril 2023

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE IO 11 MAI 2023 DL - BOLI - 1